

TOUTES CLASSES CONFONDUES

- Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement et sont rendus à la fin de l'année, dans l'état où ils ont été confiés
- Tout élève doit être en possession de son matériel durant les cours (livres, cahiers, trousse.....)
- Les professeurs donnent du travail plusieurs jours à l'avance, voire plusieurs semaines (lecture, exposés). Chaque collégien se doit de noter dans son cahier de texte le travail à faire. Le site « Pronote » permet aux élèves et à leurs parents de consulter le cahier de texte en ligne et de suivre les notes obtenues tout au long de l'année.
- Le jour de la rentrée, le professeur principal accueille sa classe. Il s'en occupera en priorité toute l'année et sera l'interlocuteur privilégié des élèves et de leur famille.
- Les cours durent 55 minutes et il y a une récréation par demi-journée.

CARNET DE LIAISON

C'est un document permettant la liaison entre le collège et la famille. Les coupons roses permettent de justifier des absences ou retards éventuels. Les parents et les professeurs l'utilisent pour communiquer entre eux, ainsi il doit être vérifié quotidiennement par les responsables légaux qui attestent leur prise de connaissance des informations en le signant.

LE RÈGLEMENT INTERIEUR

C'est le texte qui définit les règles de vie, donc les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire ainsi que l'organisation du collège. Il doit être signé par les élèves et les parents.

DEMI -PENSION ET EXTERNAT

Les demi-pensionnaires mangent au restaurant scolaire et sont donc tenus de rester au collège toute la journée. Le foyer des élèves peut proposer des activités pendant ce temps de demi-pension. Les élèves externes rentrent chez eux le midi.

LE DÉLEGUÉ DE CLASSE

En début d'année scolaire, deux élèves sont élus dans chaque classe avec leurs suppléants respectifs, par leurs camarades, pour représenter la classe devant le personnel du collège et dans les différentes instances du collège comme par exemple les conseils de classe. Chacun des délégués de classe titulaires participe à l'élection des délégués représentants les élèves du collège au conseil d'administration.

LE CONSEIL DE CLASSE

Présidé par le Principal ou par la Principale Adjointe par délégation, ce conseil se réunit à l'issue de chacun des trois trimestres pour faire le bilan des résultats des élèves et les conseiller dans leur progression. Y assistent les professeurs de la classe, les délégués des élèves, des parents élus. Peut y assister également la conseillère d'orientation ou toute personne invitée par le président du conseil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est l'assemblée représentative de l'ensemble des personnels du collège, des élèves, ainsi que des parents et des collectivités territoriales (commune et département). Elle discute et vote les grandes décisions sur la vie du collège. Le C.A. est présidé par le Principal qui fait exécuter les décisions.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

C'est le « tribunal éducatif » du collège. C'est un comité restreint du C.A., qui se réunit en cas de faute très grave et qui peut aller jusqu'à approuver par vote, l'exclusion définitive d'un élève.

LES EXAMENS, LES VALIDATIONS ET ATTESTATIONS

Tous les collégiens sont amenés à passer des examens de fin d'étude collège : le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale en fin de 3^e.

Tout au long du parcours collège, les élèves acquièrent des compétences validées dans le Livret de Compétences, qui atteste de la maîtrise en fin de 3^e du socle commun de connaissances et de compétences. Les élèves sont également formés et évalués en sécurité routière (ASSR) et en gestes de première urgence (PSC1).

LANGUES ET OPTIONS

L'anglais, l'espagnol et l'allemand sont les trois langues étudiées au collège. L'anglais est la 1^{ère} langue. Il existe un atelier bilangue « anglais-allemand » en 6^{ème}. A partir de la 5^{ème}, on choisit sa deuxième langue vivante (Allemand ou Espagnol) et il est possible d'ajouter l'option « latin » ou « LCE (Langues et Culture Européenne) ».

Le collège possède également une section sportive Aérobie et une option Badminton, accessibles dès la 6^{ème}.

Le choix de ces options engage l'élève, sur l'ensemble de sa scolarité au collège.

Pour la Chorale, l'engagement est annuel.

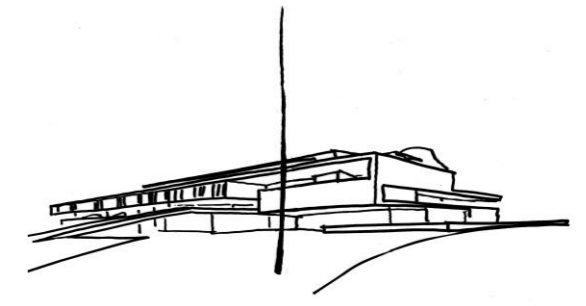
DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

« Devoirs faits » est un dispositif qui permet aux élèves de faire leurs devoirs au collège, en dehors des heures de cours. Les élèves sont aidés par des professeurs qui peuvent également revenir sur ce qui n'a pas été compris en classe. Il faut être assidu et sérieux pour en tirer tous les avantages.

Académie de Créteil

Collège Simone Veil
12, rue François Coppée
94520 Mandres Les Roses

Tél : 01 56 32 30 80
Mail : ce.0942187s@ac-creteil.fr



Maintenant, je suis collégien !

LE MOT DU PRINCIPAL

Bienvenue au collège Simone VEIL !

Votre enfant va devenir collégien à la rentrée prochaine. Cette plaquette lui permettra de découvrir les différents aspects du collège : des interlocuteurs plus nombreux, un nouvel emploi du temps, des méthodes de travail différentes. L'objectif du collège est à la fois de développer les savoirs et les savoirs-être, d'assurer une relation de confiance entre l'élève, sa famille et l'établissement, de l'accompagner tout au long de sa scolarité, afin de construire son parcours de réussite.

Le collège est un lieu de formation de l'individu et du futur citoyen, dans le cadre du respect des personnes, des règles et du cadre de vie. L'accent est mis sur le travail scolaire, le respect, l'éducation et le sens des responsabilités.

Il est important que chaque élève trouve sa place rapidement, à son arrivée dans l'établissement, et s'y sente bien. Toute la communauté éducative est là pour lui permettre de vivre sa scolarité avec un esprit serein et confiant. N'hésitez pas à l'inciter à solliciter les adultes, en cas de difficulté, ou à le faire vous-même, pour toute question, relative à sa scolarité ou son bien-être.

Jean-Michel BOUQUINET
Principal

A qui s'adresser ?	Principal	Principal(e) adjoint(e)	Gestionnaire	CPE / Vie scolaire	Professeur principal	Professeur concerné	Documentaliste	Infirmière	Secrétariat
FREQUENTATION SCOLAIRE									
Dispense EPS				*		*		*	
Absence des élèves				*					
Accidents (déclaration)	*			*		*		*	*
Admission, Radiation	*								*
Certificat de scolarité									*
VIE SCOLAIRE RESULTATS									
Organisation du travail, emploi du temps	*	*		*	*	*			
Manuels scolaires et contrôles du temps				*			*		
Bulletins scolaires	*	*		*	*				
Remise de diplômes	*	*							
Emprunt livres, Documents							*		
ACTIVITES SOCIO EDUCATIVES									
Association sportive (UNSS)	*		*			*			
Foyer (clubs)				*		*			
Sorties, voyages	*		*			*	*		
AIDE AUX FAMILLES									
Fonds social collégien	*		*						
Aides sociales	*	*	*						
Problèmes personnels	*	*	*	*	*	*	*	*	*
VIE QUOTIDIENNE									
Changement de situation	*	*	*	*					*
Païement demi-pension			*						
Menus	*		*					*	
ORIENTATION									
Informations procédures	*	*			*				*
Documentation, formation et métiers					*		*		
DIVERS									
Conseil d'administration et instances	*	*		*	*				*

L'équipe de Direction

Le principal est le chef d'établissement : Il est responsable du collège et de tous ceux qui y vivent. Il est secondé par la principale adjointe et par la gestionnaire.

Le service Intendance :
Il est composé de la gestionnaire et de la secrétaire d'intendance. Le service accueille du public et des élèves ; Il a en charge les problèmes matériels et financiers du collège : les locaux, le matériel, la sécurité, la demi-pension.

Le professeur principal est désigné pour s'occuper plus particulièrement d'une classe. Il coordonne les enseignements assurés par tous les professeurs de la classe. Il aide les délégués de classe à remplir leur mission

Le personnel de service.
Il s'agit des agents d'entretien chargés du nettoyage, du service du restaurant scolaire, des aménagements du collège (Chef cuisine, aide cuisine, agent d'accueil, ouvriers d'entretien et ouvrier professionnel)

La Vie Scolaire est composée de la **Conseillère principale d'éducation** et des **assistants d'éducation**. Ils s'occupent des absences et des retards des élèves, de la vie des élèves en dehors des cours en collaboration permanente avec tous les membres de l'équipe pédagogique. Les assistants d'éducation aident à la surveillance, proposent des activités éducatives et aident les élèves dans leur travail.

L'infirmière scolaire rencontre les élèves et les familles. Elle accueille les élèves en cas de soucis de santé. Elle travaille aussi sur des thèmes comme la nutrition, l'hygiène ou la sexualité.

La conseillère d'orientation psychologue (PsyEN) rencontre les classes sur le thème de la poursuite d'étude. Elle reçoit également sur rdv les élèves et les parents. Elle travaille en collaboration avec les enseignants pour accompagner les élèves dans leur choix de poursuite d'étude.

La documentaliste est une professeure qui accueille les élèves au CDI (centre de documentation et d'information). Elle met à la disposition des élèves des livres, journaux, magazines, bandes dessinées, affiches et intervient dans de nombreux domaines.

La recette de la réussite scolaire

- Les 6 règles d'or du comportement au collège**
1. J'arrive à l'heure
 2. J'apporte mon matériel pour travailler.
 3. Je respecte le matériel et les locaux.
 4. Je ne gêne pas le déroulement des cours.
 5. J'accepte les décisions des adultes sans les négocier.
 6. Je garde mon calme, je ne m'énerve pas.

- Les 6 règles d'or du travail au collège et à la maison**
1. Je tiens mes cahiers selon les exigences des professeurs
 2. Je suis attentif(ve) en classe et je participe au cours
 3. J'organise et j'approfondis mon travail :
 - en apprenant régulièrement mes leçons (en évitant de réciter des phrases apprises par cœur sans en comprendre le sens), en faisant le travail demandé par les professeurs pendant le cours et à la maison
 - en rendant dans les temps impartis les « devoirs maison »
 4. Je gère mon temps entre loisirs et travail
 5. Je me fixe des objectifs et me donne les moyens de les atteindre
 6. J'analyse mes résultats pour progresser

Un peu d'histoire... Qui était Simone Veil ?



Simone Veil, née Simone Jacob le 13 juillet 1927 à Nice (Alpes-Maritimes), est une femme politique française. Déportée à Auschwitz, à l'âge de 16 ans, rescapée de la Shoah qui lui a fait perdre son frère et ses parents, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme ministre de la Santé, en mai 1974. À ce poste, elle fait notamment adopter la « loi Veil », qui dépénalise le recours, par une femme à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Elle apparaît dès lors comme une icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France. De 1979 à 1982, elle est la première femme à présider le Parlement européen, où elle promeut la réconciliation franco-allemande et à la construction européenne. Ministre des Affaires sociales et de la Santé entre 1993 et 1995, elle siège au Conseil Constitutionnel de 1998 à 2007, avant d'être élue à l'Académie Française en 2008. Elle décède le 30 juin 2017 et fait son entrée au Panthéon, un an plus tard, le 1^{er} juillet 2018, sur décision du président de la République.